vers la force. Que si la peur les prend, à la suite d'incidents qui ne troublent pas les libéraux anglais ou italiens, les voilà complétement convertis et passant à la dictature, vînt-elle de leurs pires ennemis. C'est ainsi qu'ils furent, depuis cent ans, les hommes de toutes les alliances et de toutes les défections. »

Doudan, nous l'avons vu plus haut, n'a pas pactisé avec les bonapartistes; mais il a approuvé trop souvent une politique qui devait fatalement conduire à cette entente immorale, et ici nous arrivons à la partie la plus mauvaise et de son œuvre et de l'influence qu'il a exercée sur certains hommes. C'est ainsi que Doudan, sous le règne de Louis-Philippe, oubliant déjà les alliances de la Restauration, admire, en songeant non pas à l'étranger, mais aux républicains de France, « cette masse de soldats forts, bien exercés et prêts à faire feu même sur ceux qu'ils ne connaissent pas. » On croirait entendre le général Ducrot parler des ennemis de l'intérieur. Toujours la même préoccupation ! A la veille du 24 février, — le 17, remarquez la date, elle donne l'idée de la façon dont les gens du pouvoir peuvent se tromper, — c'est par la raillerie et un appel sinistrement gai à la violence qu'il entend répondre aux demandes si modérées des réformistes. « Nous sommes, dit-on, menacés ici d'une émeute le jour où M. Duvergier et ses amis voudront faire leur petit goûter. Mais je ne crois pas à cette émeute. Enfin, s'ils veulent goûter et se battre, ils ne goûteront pas et seront battus. » Le lendemain, il n'y avait plus de royauté. Doudan est muet après février comme après le 2 décembre. Pour ramener Doudan à l'opposition, pour lui faire dire que, « lorsque la peur sera passée, on sera un peu honteux, » il fallut que l'Empire repoussât l'alliance orléaniste, portât la main sur « les hautes classes. » Doudan, si paisible devant le coup d'Etat, ne supporta pas les procès faits à M. de Montalembert et à M. de Broglie. « M. de Broglie ne se laissera pas manger la laine sur le dos par le caprice d'un préfet de police. Toutes les règles du droit comme tous les scrupules de la morale sont foulés lestement sous les larges pieds de M. Billault, ce ministre sans portefeuille et sans conscience... » Heureusement, M. de Broglie, comme grand dignitaire de la Légion d'honneur, ne passera pas « devant trois juges obscurs de la police correctionnelle qui n'ont pas de point d'honneur. » Voilà des juges traités d'une façon assez dure, et cela pour M. de Broglie, qui devait devenir ministre de la justice. « Si M. Billault lit ma lettre, ce qui est possible, puisqu'il lit habituellement les lettres qu'il a décachetées, peu importe, » dit Doudan, qui brave le ministre et devient courageux; mais, après cet effort, la peur, la triste peur reprend ses droits. Elle se montre après le 4 septembre, après le 18 mars, et elle entraîne Doudan à écrire des lignes qui ne lui font pas honneur.

Fort heureusement pour Doudan et pour nous, il y a autre chose dans son œuvre que de la politique et de la politique souvent passionnée, par conséquent mauvaise.

Dans le domaine de la philosophie, Doudan se montre quelque peu sceptique. Les affirmations hautaines et tranchantes l'irritent; il ne peut souffrir ces décidés, ces imperturbables qui ont les poches bourrées d'affirmations ou de négations, qu'ils vous jettent avec assurance à la tête. « Quelle armée, dira-t-il, que les sots et les faquins ! Que c'est imposant ! Quelle ligue menaçante, depuis les gros bataillons qui sont sous la bannière de M. de Maistre jusqu'aux petits nigauds qui croient inventer les sottises du baron d'Holbach ! » On conçoit que, dans une correspondance assez familière, ces graves questions ne sauraient être traitées à fond; il est difficile de pénétrer la pensée intime de Doudan. Il semble qu'il y avait pour lui un certain nombre de questions auxquelles on ne doit pas chercher une solution rigoureusement mathématique.

Sur les questions d'art et d'esthétique, Doudan se tient dans les régions tempérées. C'est, avant tout, un délicat. Les théories excessives du romantisme et du réalisme l'effrayent, de même qu'il redoute le gros bruit, la grosse chaleur, tout ce qui est démesuré ou violent. *Lucrèce Borgia* avec ses sept cercueils l'irrite. *Mme Bovary* lui donne la nausée. *Fanny*, avec ses crudités et ses nudités, le révolte. Ecartez de lui ces peintures brutales. Feydeau, racontant ses amours, lui semble moins réservé que ne le serait un jeune buffle des marais Pontins écrivant ses mémoires et narrant le détail de ses désordres, de ses troubles physiologiques et de ses jalousies désordonnées. Encore, si le buffle n'y mettait pas plus de délicatesse, plus de sentiment du bien et du mal moral, il ne pousserait pas du moins à cet excès la maladie descriptive ; la sincérité de ses passions l'empêcherait de voir une foule de choses qui n'importent pas à ces passions mêmes. Il ne décrirait pas, tout en aiguisant ses cornes pour le combat, les petites fleurs du champ voisin. Et il compare les réalistes à ce mathématicien qui écrivait du lit de mort de sa mère : « J'ai perdu ma mère aujourd'hui à 8 heures 22 minutes et demie (temps moyen). »

« Toutes ces boutades, écrit M. Gaucher dans la *Revue politique et littéraire*, tous ces anathèmes contre l'exagération ou la violence sont bien spirituels; disons que les dédains de cet esprit si mesuré dépassent parfois la mesure. A force d'être délicat et distingué, Doudan en vient à n'être plus tout à fait équitable ; du moins il ne rend pas assez justice à de certaines qualités de puissance et d'énergie. Avec d'éminentes qualités qui auraient pu faire de lui un critique du premier ordre, il lui eût manqué peut-être par instants de savoir s'oublier lui-même. Il n'avait pas su assez se détacher de ses habitudes d'esprit, de ses goûts, de ses préférences, et refaire son tempérament, si j'ose dire. C'est ainsi, par exemple, qu'il préfère la Bernerette de Musset à Manon Lescaut. La séve, dans Manon, est trop débordante, la vie trop intense ; il ne comprend pas cette exubérance. Bernerette est plus gracieuse, plus Parisienne : vive Bernerette ! Doudan avait trop vécu peut-être dans son cabinet ou dans les salons excessivement distingués. Son esprit s'était développé dans une serre, sa floraison était quelque peu artificielle ; voilà comment certains côtés de la vie réelle lui demeuraient inconnus. Ses lectures préférées lui avaient laissé une empreinte trop profonde; tout ce qui ne se rapprochait pas de l'image du beau formée des traits recueillis dans les grands classiques, il était tenté de le repousser d'abord. Il a esquissé quelque part le portrait du littérateur, qui ne regarde pas exactement les choses avec ses propres yeux et qui n'a pas exactement ses propres impressions à lui ; on dirait un arbre sur lequel on a greffé Homère, Virgile, Milton, le Dante, Pétrarque. C'est à travers ces poëtes que le littérateur voit les hommes et les choses : Platon lui a laissé dans les yeux un peu de la lumière du ciel grec, Milton un peu des brouillards de l'Angleterre, et Dante quelques vives lueurs du ciel ardent de l'Italie. Il a dans l'âme un peu de la mélancolie de Virgile, un peu de la rêverie de René, quelque chose de la virile énergie de Corneille, quelque chose aussi de la molle tendresse de Racine. C'est à travers tous ces verres que sa vue arrive au monde réel. Tel est le littérateur pur; tel était, si je ne me trompe, Doudan lui-même. »

On trouve dans la correspondance de Doudan les impressions d'une nature distinguée, délicate, plutôt que des conceptions originales; un horizon encadrant d'aimables paysages, mais un horizon restreint. Prenons-le donc pour ce qu'il a été et ce que, après tout, il a seulement voulu être, pour un homme d'esprit, de beaucoup d'esprit. Félicitons M. de Broglie d'avoir mis à jour cette correspondance. Les médisants voient là comme une intention de réclame. La famille, disent-ils, est heureuse de se faire une parure de l'esprit de Doudan. Il faut laisser dire les médisants. Il serait plus équitable de remarquer, au contraire, le désintéressement de M. de Broglie, qui fait publier certains portraits que Doudan a tracés à la plume et qui sont à moitié flatteurs. Pour n'en citer qu'un, voici ce qu'il écrivait, en 1841, de son élève, c'est-à-dire de M. de Broglie lui-même : « Je trouve Albert bien mondain, dit-il. Il est toujours chez les grands. Il ne bouge, dit-on, des affaires étrangères. Je vois qu'on l'engraisse pour en faire un ministériel. Je ne suis pas sûr qu'il soit bon de s'accoutumer de bonne heure à trouver que le pouvoir a raison; c'est une de ces vérités qu'il ne faut admettre que sous les coups répétés de l'expérience. Alors on renonce à l'idéal et l'on se jette dans les bras des gendarmes, du procureur du roi, du contrôleur des contributions. Mais ce sont des divinités bien sévères pour les rires de la première jeunesse. Quand, à la fin d'une belle journée d'automne, vous voyez de petites colonnes de fumée bleue monter du toit des hameaux à travers le feuillage roussi des peupliers, il ne faut pas que la première pensée soit pour le maire et l'adjoint de la commune. » Peut-on imaginer rien de plus charmant, de plus finement observé, de plus heureusement rendu? Parlant de Michelet, Doudan a dit : « Même ses caricatures donnent mieux l'idée des êtres vivants que les pâles académies de presque tous les autres historiens. Bien qu'il ne soit pas d'un naturel doux, il a comme une sympathie universelle qui le fait entrer successivement dans la manière d'être de tous les êtres de tous les temps. Il rencontrerait un mastodonte, qu'il comprendrait dans une certaine mesure les instincts et les idées, sans doute un peu confuses, du jeune monstre ; il se ferait un instant mastodonte. » Le portrait de Lamartine est tracé en deux lignes : « M. de Lamartine, écrit Doudan ; il a deux ailes, l'une de cygne, qui est l'imagination ; l'autre de moineau, et voilà pour la raison. »

Doudan sait varier ses tons suivant les personnes que sa correspondance doit atteindre. Au comte d'Haussonville, celui-là même qui a écrit l'avant-propos des *Mélanges et lettres*, il écrit sur le ton d'une égalité intelligente, avec aisance et confiance; avec M. Poirson, le savant historien de Henri IV, esprit quelque peu âpre dans sa forte érudition, il semble plus dogmatique qu'il ne lui appartient d'ordinaire. Avec Saint-Marc Girardin, il est plus camarade et s'échappe volontiers d'un raisonnement dans une malice. Avec M. Piscatory, un de ses correspondants favoris, sa verve est inépuisable. Il se surpasse par le choix de la pensée et la finesse de sa broderie lorsqu'il écrit à quelques femmes remarquables. Ses lettres à certaines jeunes filles sont des modèles d'initiation aux secrets de l'art et du style. Le professeur s'y retrouve par moment, tempéré par l'homme du monde. Sa pédagogie est indulgente; il a sur l'éducation de la jeunesse un système qui, de longtemps encore, ne servira pas à rédiger un programme pour les examens du baccalauréat. Ce système consiste à laisser beaucoup à faire à la nature, à l'air ambiant, aux irrésistibles influences du bien, de la famille, du temps où l'on vit; à ménager surtout, comme le principal instrument de leur action, la santé des enfants. « Ce qu'il faut d'abord obtenir, écrit-il, c'est le grand prix de santé. »

« Les lettres de Doudan, dit M. Cuvillier-Fleury, sont des œuvres exquises qui ont tout le semblant d'une facilité agréable, et en même temps tout le mérite des écrits où l'auteur a eu le souci de donner à sa pensée une forme durable. L'originalité du trait s'y mêle à la profondeur de la réflexion. Le dessin s'y trahit sous la couleur. On peut dire que Doudan entre aujourd'hui dans la langue comme un écrivain qui y tiendra rang parmi les maîtres, et que sa correspondance est le modèle achevé d'un genre qui n'est peut-être pas nouveau, mais auquel il aura certainement donné et laissé sa marque. »

* **DOUDEVILLE**, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N. d'Yvetot, dans une plaine vaste et fertile; pop. aggl., 1,500 hab. — pop. tot., 3,314 hab.

* **DOUÉ** ou **DOUÉ-LA-FONTAINE**, ville de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-O. de Saumur; pop. aggl., 3,116 hab. — pop. tot., 3,210 hab. La ville est construite sur d'anciennes et profondes carrières autrefois habitées. Ceux qui l'appellent Doué-la-Fontaine font un pléonasme, puisque Doué est un vieux mot qui signifie *fontaine.*

DOUELLIÈRE (dou-è-liè-re — rad. *douelle*). Plantation de châtaigniers exploités pour la fabrication des douelles ou douves de tonneaux.

DOUEN (Emmanuel-Orentin), écrivain français, né à Templeux-le-Guérard (Somme) en 1830. Il alla étudier la théologie protestante à Strasbourg, où il se fit recevoir bachelier. M. Douen remplit les fonctions de pasteur à Quincy-Ségy, dans le département de Seine-et-Marne, de 1853 à 1861. A cette dernière date, il vint se fixer à Paris, où il fut nommé agent de la Société biblique protestante, puis membre de la Société d'histoire du protestantisme. M. Douen a pris part, en 1872, aux délibérations du synode général de Paris en qualité de suppléant de M. Pécaut. Outre des articles publiés dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme*, la *Revue de théologie* de Strasbourg, la *Renaissance*, le *Lien*, etc., on lui doit un certain nombre d'ouvrages : *De la vérité chrétienne et de la liberté en matière de foi* (1857, in-8°); *Essai historique des Eglises réformées dans le département de l'Aisne* (1860, in-8°); *Catalogue raisonné des Bibles et Nouveaux Testaments en latin et en français de la bibliothèque de la Société biblique* (1862, in 8°); *Notes sur les altérations catholiques et protestantes du Nouveau Testament traduit en français* (1868, in-8°); *Histoire de la Société biblique de Paris* (1869, in-8°); *Ce qui manque à la France* (1870, in-8°); le *Protestantisme libéral aujourd'hui* (1870, in-12); l'*Intolérance de Fénelon, études historiques* (1872, in-12), etc.

DOUET D'ARCQ (Louis-Charles), archéologue, né à Paris en 1808. Il obtint un emploi aux Archives, où il est devenu sous-chef, puis chef de la section historique. M. Douet d'Arcq s'est fait connaître par la publication des ouvrages suivants : *Comptes de l'argenterie des rois de France au* XIV*e siècle* (1851, in-8°); *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-l'Oise du* XI*e au* XIII*e siècle* (1855, in-4°) ; *Collection de sceaux* (1863-1872, 3 vol. in-4°); *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI* (1863-1864, 2 vol. in-8°); *Comptes de l'hôtel des rois de France au* XIV*e et au* XV*e siècle* (1865, in-8°) ; *Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI fait au Louvre en* 1423 *par ordre du régent, duc de Bedford* (1868, in-8°) ; *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France* (1874, in-8°), etc.

DOUFA, nymphe marine, fille de Gimer et de Rama, dans la mythologie scandinave.

DOUHET (comte DE), homme politique français, né en 1812. Propriétaire du château de Sarlan, à Vic-le-Comte, près de Clermont-Ferrand, il se porta candidat dans cette dernière ville lors des élections de 1869 au Corps législatif, mais il échoua. Aux élections du 8 février 1871, le comte de Douhet fut élu député à l'Assemblée nationale par 41,166 voix. Il alla siéger à l'extrême droite, dans les rangs des légitimistes cléricaux. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant et la pétition des évêques en faveur du pouvoir temporel du pape, contre le retour de l'Assemblée à Paris, etc. Il combattit l'économie du projet d'emprunt de 2 milliards, proposa, le 1er août 1871, un système électoral ayant pour objet « d'élargir les bases du suffrage universel par le vote accumulé des familles » et présenta un contre-projet relatif à l'impôt sur les factures. Au commencement de 1873, le comte de Douhet présenta un projet de seconde Chambre, puis il contribua à la chute de M. Thiers (24 mai). Sous le gouvernement de combat, il vota toutes les mesures de réaction présentées par le cabinet de Broglie, se prononça pour la circulaire Pascal, l'érection de l'église du Sacré-Cœur, contre la liberté des enterrements ; puis, après l'échec des tentatives de restauration de la monarchie de droit divin, il vota le septennat, la loi contre les maires, s'abstint le 16 mai 1874, lors du vote qui renversa le cabinet de Broglie, repoussa les propositions Périer et Maleville et déposa un projet relatif à un nouveau système d'emprunt. Au commencement de 1875, le comte de Douhet vota contre l'amendement Wallon. Lors de la discussion de la loi sur le Sénat, il proposa de nommer trois Chambres, ce qui fut repoussé, puis il demanda que, sur les 75 sénateurs à vie, 50 fussent choisis parmi les députés les plus vieux et 25 en dehors des membres de l'Assemblée nationale. Cette proposition n'eut pas plus de succès que la précédente. Lors de l'élection des sénateurs à vie par l'Assemblée, à la suite de l'entente des gauches et de l'extrême droite, M. de Douhet fut élu sénateur au sixième tour de scrutin (décembre 1875). Au Sénat, il a continué à siéger à l'extrême droite et à voter, dans toutes les circonstances importantes, contre les lois adoptées par la majorité républicaine de la Chambre des députés. Lorsque le maréchal de Mac-Mahon, après avoir appelé au pouvoir un ministère de combat contre les républicains, demanda au Sénat de prononcer la dissolution de la Chambre des députés, M. de Douhet s'est empressé de voter pour la dissolution (22 juin 1877).

DOUKKOUNS s. m. pl. (douk-kouns). Nom donné à quatre prêtres javanais qui ont la garde des livres sacrés, écrits sur des feuilles de loutar. Ils bénissent les premiers-nés et président aux noces et aux enterrements.

* **DOULAINCOURT**, bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. S.-O. de Vassy-sur-Blaise, sur la rive droite du Rognon ; 1,015 hab.

* **DOULEVANT-LE-CHATEAU**, bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S. de Vassy-sur-Blaise, sur la rive gauche de la Blaise; pop. aggl., 610 hab. — pop. tot., 704 hab. Forges.

* **DOULLENS**, ville de France (Somme), ch.-l. d'arrond., à 33 kilom. d'Amiens, sur la rive droite de l'Authie ; pop. aggl., 3,200 hab. — pop. tot., 4,749 hab. L'arrond. compte 4 cant., 89 comm., 56,498 hab. Filature hydraulique, fabrique d'huile, tanneries et corroieries, papeterie, scierie mécanique, brasserie, sucrerie et moulins.

DOULON, bourg de France (Loire-Inférieure), cant. et à 8 kilom. de Carquefou, arrond. et à 5 kilom. de Nantes, sur la rive droite de la Loire ; pop. aggl., 750 hab. — pop. tot., 2,997 hab. Ses jardins maraîchers approvisionnent en partie Nantes de légumes.

DOUMASSA ou **DOUMAÇA**, prophète des Druses, qui a successivement paru sous les noms d'Adam, de Gniavi, d'Hermès, de Noé, de Didris, de Jean l'Evangéliste, d'Ismaël (fils de Mohammed), de Jetimi et de Mikdad.

* **DOUPION** s. m. — Désigne aussi le cocon double lui-même.

* **DOURDAN**, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Rambouillet, à la source de l'Orge, près de la forêt de Dourdan; pop., aggl., 2,622 hab. — pop. tot., 2,914 hab.

DOURENN, nom du dwergar qui présida à la première formation de l'homme, dans la mythologie des Scandinaves.

* **DOURGNE**, bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. S.-O. de Castres; pop. aggl., 860 hab. — pop. tot., 1,749 hab.

DOURINE s. f. (dou-ri-ne). Art vétér. Nom arabe du mal de coït.

DOURNAUX-DUPÉRÉ, voyageur français, né à la Guadeloupe le 2 juin 1845, assassiné dans le Sahara algérien le 17 avril 1874. Il publia en 1873, dans le *Bulletin* de la Société de géographie, un remarquable mémoire, dans lequel il traçait un plan pour la poursuite des explorations du Sahara et exposait qu'il importait, tant au point de vue politique que dans l'intérêt de la science et du commerce, de multiplier nos relations avec les peuplades voisines du Sahara algérien. Parmi les routes à suivre, il proposa, comme devant offrir le plus de résultats utiles, celle qui va de Tougourt à Ghadamès, touche à Ghat, revient de là à l'O. sur Idélès, dans le pays des Ahaggar, et de ce point se porte sur Tombouctou. La chambre de commerce d'Alger approuva les vues de M. Dournaux-Duperé, vota un subside, auquel le ministre du commerce ajouta une subvention, et M. Duperé fit ses préparatifs pour entreprendre le voyage dont il avait si bien indiqué l'itinéraire. Au commencement de 1874, il se rendit à Tougourt, où se joignit à lui un négociant français, M. Joubert. Les deux voyageurs arrivèrent à Ghadamès à la fin de

mars. Le 12 avril, ils partirent pour Ghat avec un domestique arabe, un guide et quelques chameliers. Cinq jours plus tard, ils furent rejoints par des Arabes de la tribu des Chaamba, à qui ils donnèrent des provisions. Tout à coup, ces Arabes se précipitèrent sur les deux voyageurs, qu'ils jetèrent à terre et percèrent de coups. Après avoir pillé la petite caravane, ils disparurent. La nouvelle de la mort de Dournaux-Dupéré et de son compagnon fut apportée au gouverneur de Ghadamès par les chameliers, qui avaient été épargnés.

* **DOURNAZAC**, bourg de France (Haute-Vienne), cant. et à 21 kilom. de Saint-Mathieu, arrond. et à 32 kilom. de Rochechouart, sur un petit affluent de la Dronne ; pop. aggl., 203 hab. — pop. tot., 2,043 hab. Forge, affineries. A 2 kilom., ruines du château de Montbrun, classé parmi les monuments historiques.

DOUROUVACA, mouni vindicatif et colère, fils du pradjapati Atri. Par ses imprécations, il amena la lutte qui fit perdre le trône à Indra. Sakountala eut aussi beaucoup à souffrir de sa colère, qu'elle avait provoquée en refusant de l'accueillir.

DOURRA s. m. (dou-ra). Autre forme du mot DOURA, syn. de SORGHO.

DOUSIOS (Aristide), jeune étudiant grec, né en 1843, qui attenta, le 18 septembre 1861, à la vie de la reine Amélie, alors régente du royaume pendant une absence du roi Othon, qui était allé prendre les eaux en Allemagne. A neuf heures du soir, au moment où la reine suivait, à cheval, une des avenues du palais, Dousios tira sur elle un coup de pistolet qui n'atteignit personne. Il fut aussitôt arrêté, puis interrogé par le conseil des ministres, qui lui demanda les motifs de sa tentative. Il répondit courageusement qu'il avait cédé au désir de délivrer sa patrie du joug de la dynastie régnante, ajoutant qu'il n'était que le bras de l'opinion publique, qu'il n'éprouvait pas de remords et que, d'ailleurs, il n'avait pas de complice. Le président eut alors la maladroite curiosité de connaître ce que demandait l'opinion publique. « L'opinion publique, c'est-à-dire tout le pays, répondit Dousios avec fermeté, réclame nos libertés foulées aux pieds de l'absolutisme; elle demande à grands cris que nous armions nos bras, afin que nous puissions les défendre; elle demande que vous organisiez la garde nationale; elle demande que nous assurions notre avenir en désignant un successeur du trône; elle demande que l'ordre soit rétabli dans nos finances, que vous gaspillez... » Les ministres, mal à l'aise devant cette fière revendication, l'interrompirent sur ces derniers mots, qui changeaient trop désavantageusement pour eux la situation, puisque l'intrépide jeune homme les mettait sur la sellette. Dousios fut condamné à mort. Son pourvoi fut rejeté; mais, le 10 janvier 1862, le roi commua la peine capitale en celle des travaux forcés à perpétuité.

Pendant l'instruction de l'affaire, un complot s'était organisé pour la délivrance de Dousios et de quelques autres prisonniers; mais il fut découvert et ses auteurs traduits devant le conseil de guerre, qui montra une grande indulgence : un seul des accusés se vit condamner à cinq ans de reclusion, minimum de la peine; les autres furent acquittés. Ajoutons que, à la suite de la révolution de 1863, qui plaça Georges Ier sur le trône du roi Othon, la réhabilitation des condamnés politiques du dernier règne, y compris Dousios, fut proclamée par un décret de l'Assemblée nationale.

* **DOUTRE** (Esprit), homme politique français. — Il est mort à Paris en 1874. Sous l'Empire, il obtint un modeste emploi au Comptoir d'escompte. Doutre vivait complétement ignoré, lorsqu'un soir, traversant la rue Neuve-des-Petits-Champs, où était son domicile, il s'affaissa subitement. Transporté chez un pharmacien, il y expira aussitôt.

* **DOUVAINE**, bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Thonon, près du lac de Genève; pop. aggl., 525 hab. — pop. tot., 1,102 hab.

DOUVALAPAIAS, portiers de Siva, qui se font payer grassement par les visiteurs qu'ils laissent arriver jusqu'à leur maître.

DOUVERRET s. m. (dou-vè-rè). Arboric. Sorte de pomme à cidre.

DOUVILLE-MAILLEFEU (Gaston, comte DE), homme politique français, né à Paris en 1835. Il entra en 1850 dans la marine, qu'il quitta en 1860 avec le grade d'enseigne. M. de Douville-Maillefeu alla habiter alors le département de la Somme. S'étant porté candidat au conseil général dans l'arrondissement d'Abbeville, il eut maille à partir avec le sous-préfet, qui le combattit ardemment. En 1870, à la nouvelle de nos premiers revers, il s'occupa de la formation de corps de volontaires. A ce sujet, il eut une altercation violente avec le sous-préfet, qu'il souffleta. M. Douville-Maillefeu partit alors pour Paris, où il entra comme capitaine adjudant-major dans la légion du génie. Pendant son absence, il fut poursuivi par le sous-préfet et condamné à deux ans de prison (31 août 1870). Après le siége, il interjeta appel, mais il ne put se présenter devant la cour. Pendant que le premier jugement était confirmé, il se trouvait à Paris, où venait d'éclater l'insurrection du 18 mars. Arrêté en même temps que Clément Thomas, il fut conduit comme lui rue des Rosiers, mais il parvint à échapper au sort de ce dernier. M. de Douville-Maillefeu fit, dès qu'il le put, opposition au jugement de la cour d'Amiens. Toutefois, sur la demande que lui en fit M. Thiers « dans une préoccupation d'ordre et d'intérêt public, » il consentit à laisser rendre à la cour l'arrêt définitif qui le condamnait à deux ans de prison et à cinq ans d'interdiction des droits politiques, et, le 22 août 1871, le président de la République, conformément à sa promesse, lui accorda sa grâce. Au mois d'octobre suivant, il fut élu membre du conseil général de la Somme, qui valida son élection. Aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, M. de Douville-Maillefeu se porta candidat dans la 2e circonscription d'Abbeville contre M. de Rainvilliers, monarchiste. Dans sa profession de foi, il rappela ses opinions républicaines bien connues et fit acte d'adhésion formelle à la constitution. Elu député par 7,719 voix, il alla siéger à l'extrême gauche, vota l'amnistie pleine et entière, se prononça en faveur de la proposition Laisant demandant la réduction à deux ans du service dans l'armée, attaqua le budget des cultes et prit à diverses reprises la parole à la Chambre. Un des signataires du manifeste des gauches contre la politique inaugurée le 16 mai 1877 par le maréchal de Mac-Mahon, il a voté, le 19 juin suivant, l'ordre du jour de défiance contre le cabinet de combat de Broglie-Fourtou. La Chambre des députés ayant été dissoute, il se représenta à la députation à Abbevile, le 14 octobre 1877. L'administration mit tout en œuvre pour le faire échouer et elle y réussit. Il obtint 8,029 voix, pendant que son compétiteur, M. Briet de Rainvilliers, monarchiste et candidat officiel, était élu député avec 8,685 voix.

* **DOUVRES**, ville d'Angleterre ; 28,000 hab.

* **DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE**, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N. de Caen ; pop. aggl., 1,121 hab. — pop. tot., 1,966 hab.

* **DOUZAINE** s. f. — Dans les îles normandes, Conseil administratif de douze membres élus.

DOUZENIER s. m. (dou-ze-nié — rad. *douzaine*). Dans les îles normandes, Membre du conseil administratif appelé douzaine.

* **DOXOLOGIE** s. f. — Manifestation glorieuse de Jésus-Christ, à peu près dans le même sens qu'épiphanie.

DOXOLOGIQUE adj. (do-kso-lo-ji-ke — rad. *doxologie*). Qui se rapporte à la doxologie; qui forme une doxologie.

DOYEN (baron Charles-Pierre), administrateur français, né à Orléans en 1797, mort en 1866. Il remplit successivement les fonctions de receveur général dans le Lot (1823), la Haute-Vienne (1830), l'Aube (1839) et fut appelé, en 1859, au poste de sous-gouverneur de la Banque de France. Pendant ses loisirs, il s'occupait de travaux littéraires, et il fit partie, à titre de membre correspondant, des Académies de l'Aube et du Loiret. On lui doit une traduction en vers de *Quelques odes d'Horace* (Troyes, 1853, in-8°).

* **DOYET**, bourg de France (Allier), cant. et à 15 kilom. de Montmarault, arrond. et à 45 kilom. E. de Montluçon; pop. aggl., 1,014 hab. — pop. tot., 2,941 hab.

DOZON (Auguste), agent diplomatique et littérateur français, né à Châlons-sur-Marne en 1822. Il entra dans la carrière des consulats, remplit, entre autres fonctions, celles de vice-consul de France à Philippopoli, de chancelier du consulat général à Belgrade, et il est devenu consul à Mostar, en Herzégovine. Pendant son long séjour dans la péninsule des Balkans, M. Dozon a étudié la langue, la littérature, les traditions des populations au milieu desquelles il vivait, et il s'est attaché à les faire connaître en publiant les ouvrages suivants : *Poésies populaires serbes*, traduites en français, avec une introduction (1859, in-12); les *Chants populaires bulgares* (1874, in-8°), rapport sur une mission littéraire en Macédoine ; *Chants populaires de la Bulgarie*, traduits en français (1875, in-12); le *Chevalier Jean*, conte madgyar par Alex. Petœfi, suivi de quelques pièces lyriques du même auteur (1877, in-12).

* **DOZULÉ**, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Pont-l'Evêque; pop. aggl., 709 hab. — pop. tot., 848 hab. Marché important.

* **DOZY** (Reinhardt), célèbre orientaliste contemporain. — Il a été nommé, en 1866, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Parmi les derniers ouvrages qu'il a publiés, nous citerons : le *Cid* (1860, in-8°); la *Description de l'Afrique* d'Edrisi (1866, in-8°); *Glossaire espagnol* (1869, in-8°); *Calendrier de Cordoue de* 961 (1874, in-8°), etc.

DRACOL s. m. (dra-kol). Chim. Syn. de ANISOL.

DRACONCULINÉES s. f. pl. (dra-kon-ku-li-né). Bot. Syn. de DRACONCULÉES.

DRACONINE s. f. (dra-ko-ni-ne). Chim. Syn. de DRACINE.

DRACYLIQUE adj. (dra-si-li-ke). Chim. Se dit d'une série de combinaisons qui comprend les acides chloro, bromo, nitro et amidodracyliques et leurs dérivés.

— **Encycl.** Sous le nom de combinaisons *dracyliques*, on comprend une série de composés isomères des acides chloro, bromo, nitro et amidobenzoïques, mais ne dérivant pas d'un acide *dracylique*, lequel n'existe pas. Ces acides ne dérivent pas, d'ailleurs, de l'acide benzoïque; ils se forment dans les conditions suivantes : si on oxyde le toluène par l'acide chromique, on obtient de l'acide benzoïque; mais quand on traite par le même acide le toluène nitré, au lieu d'obtenir l'acide nitrobenzoïque, on obtient un isomère de cet acide, l'acide nitrodracylique. Dans l'oxydation des toluènes bromés ou chlorés, il se produit, non des acides bromo ou chlorobenzoïques, mais des acides bromo ou chlorodracyliques.

Dans la préparation des nitrobenzines et nitrotoluènes du commerce au moyen de l'action de l'acide azotique sur le toluène, il se produit deux oxydations simultanées. Le toluène qui s'oxyde au contact de l'acide azotique fournit de l'acide benzoïque, lequel, en présence du même acide, attire à lui la quantité de salpêtre nécessaire pour former de l'acide nitrobenzoïque. D'autre part, le toluène se nitre et forme du toluène nitré, qui, s'oxydant en présence de l'acide azotique, donne de l'acide nitrodracylique. De là il suit que, suivant que l'oxydation précède ou suit le remplacement de l'hydrogène du toluène par le groupe AzO^2, on obtient de l'acide nitrobenzoïque ou de l'acide nitrodracylique. Cela dit, nous allons étudier ici les composés *dracyliques* et les sels qu'ils donnent.

— I. ACIDE NITRODRACYLIQUE. Ce composé a pour formule $C^7H^5(AzO^2)O^2$. On l'obtient en versant du toluène dans l'acide azotique fumant et convenablement refroidi. Il se forme du nitrotoluène, auquel on ajoute à nouveau de l'acide azotique, puis on fait bouillir le mélange pendant quarante-huit heures au moins, et enfin on distille. L'acide nitrodracylique reste en dépôt dans la cornue ; il suffit de laver soigneusement avec de l'ammoniaque pour l'en extraire. On le précipite de sa solution ammoniacale, puis on reprend par l'ammoniaque pour précipiter à nouveau. Enfin, on fait cristalliser plusieurs fois de suite dans l'alcool. Pour débarrasser le produit de l'acide nitrobenzoïque qu'il renferme encore après cette série d'expériences, on le reprend par l'eau bouillante, qui enlève l'acide nitrobenzoïque, plus soluble dans ce liquide que l'acide nitrodracylique.

Cette manipulation étant assez longue, on prépare généralement l'acide qui nous occupe par le procédé suivant : on prend de la nitrobenzine du commerce ; on la mélange avec du carbonate de soude et on agite quelques instants, puis on précipite par l'acide azotique ; on purifie par plusieurs cristallisations dans l'eau et en passant la liqueur sur le noir animal.

L'acide nitrodracylique se dépose de sa solution alcoolique bouillante en écailles brillantes. Il fond à 240°, se dissout peu dans l'eau, moins que son isomère l'acide nitrobenzoïque, mais se dissout très-bien dans l'éther. Il donne une série de sels, parmi lesquels nous citerons :

Le *nitrodracylate d'ammoniaque.* Ce composé a pour formule

$$C^7H^4(AzO^2)O^2AzH^4 + 2H^2O.$$

Il se présente sous forme de lamelles légèrement teintées de rose et brillantes. C'est un sel efflorescent, qui se dissout dans l'eau.

Le *nitrodracylate de chaux*

$$(C^7H^4(AzO^2)O^2)^2Ca + 4H^2O.$$

Il forme de belles tables régulières et est soluble comme les sels de soude, de baryte, de magnésie et de plomb, qui sont également cristallisables.

Citons encore le sel d'argent, qui n'est soluble qu'à chaud et qui se dépose en aiguilles incolores ; le nitrodracylate de méthyle

$$C^7H^4(AzO^2)O^2CH^3,$$

qui se présente en paillettes nacrées et incolores et fond à 96°, et enfin le nitrodracylate d'éthyle $C^7H^4(AzO^2)O^2,C^2H^5$, qui se dépose de sa solution alcoolique en cristaux lamelliformes, fusibles à 57°.

— NITRODRACYLAMIDE. Quand on traite l'ammoniaque par le chlorure nitrodracylique, on obtient un composé qui a pour formule $[C^7H^4(AzO^2)O]AzH^2$. Le chlorure s'obtient en chauffant 4 parties d'acide nitrodracylique avec 5 parties de perchlorure de phosphore. Pour débarrasser ce produit de l'oxychlorure qui se forme, il suffit d'élever la température du mélange ; quand le ballon ne contient plus que du chlorure, on verse le contenu dans des flacons remplis d'ammoniaque concentrée, et bientôt on voit se former une masse d'abord pâteuse, puis solide, qu'on reprend et qu'on lave à l'eau froide ; quand on la suppose suffisamment pure, on reprend par l'eau bouillante, d'où la nitrodracylamide se dépose en cristaux volumineux et qui fondent vers 197°. Ce produit, traité par le sulfhydrate d'ammoniaque, donne de l'amidodracylamide.

— II. ACIDES CHLORODRACYLIQUES. Dans cette série, on compte : 1° l'acide monochlorodracylique $C^7H^5ClO^2$, qui s'obtient en oxydant le toluène chloré ou en traitant par l'acide chlorhydrique l'acide amidodracylique. C'est un composé qui cristallise en forme d'écailles, est peu soluble dans l'eau, mais se dissout bien dans l'alcool; Il fond à 236° Son sel de chaux a pour formule

$$(C^7H^4ClO^2)^2Ca + 3H^2O.$$

Quand on le traite par l'amalgame de sodium il se transforme en acide benzoïque.

2° L'acide trichlorodracylique $C^7H^3Cl^3O^2$. Il s'obtient en traitant le toluène trichloré, fusible à 75°, par le bichromate de potasse et l'acide sulfurique concentré. Il constitue de petites aiguilles nacrées qui se déposent de sa solution aqueuse bouillante ; il fond à 100°, est soluble dans l'alcool et dans l'éther, mais se dissout à peine dans l'eau, qu'elle soit froide ou bouillante. Son sel de baryum a pour formule $(C^7H^2Cl^3O^2)^2Ba$ et se présente sous forme d'aiguilles brillantes, qui peuvent être desséchées à 100° sans décomposition.

3° L'acide chloronitrodracylique

$$C^7H^3Cl(AzO^2)O^2.$$

Il s'obtient soit en oxydant le toluène chloronitré, soit en traitant l'acide chlorodracylique par l'acide azotique fumant. C'est un composé assez soluble dans l'eau bouillante, mais presque complétement insoluble dans l'eau froide, où il cristallise en petites aiguilles incolores et qui fondent vers 180°. Parmi les sels que fournit cet acide, on peut citer le sel de baryte, dont la formule est

$$[C^7H^3Cl(AzO^2)O^2]^2Ba + H^2O$$

et qui se présente sous forme de petites aiguilles efflorescentes, peu solubles ; le sel de magnésie, qui contient $5H^2O$ et cristallise difficilement ; enfin, le sel éthylique, qui se présente en petits cristaux fusibles vers 60°.

Quand on traite l'acide chloronitrodracylique par l'étain et l'acide chlorhydrique, on obtient un nouvel acide, l'acide chloramidodracylique, qui a pour formule

$$C^7H^4Cl(AzH^2)O^2$$

et qui cristallise en petites aiguilles incolores, peu solubles dans l'eau froide, mais assez solubles dans l'eau bouillante.

— III. ACIDES BROMODRACYLIQUES. Dans cette série figurent : 1° l'acide monobromodracylique $C^7H^5BrO^2$; il s'obtient en faisant réagir sur le toluène bromé l'acide chromique et se présente en aiguilles fusibles à 251° et qu'on peut sublimer en élevant la température. Ces aiguilles sont à peu près insolubles dans l'eau froide, un peu plus solubles dans l'eau chaude, et se dissolvent très-bien dans l'alcool et dans l'éther. Cet acide donne, entre autres sels, celui de baryum $(C^7H^4BrO^2)^2Ba$, qui cristallise en lamelles blanches et nacrées, solubles dans l'eau ; celui d'argent

$$C^7H^4BrO^2Ag,$$

qui cristallise en petites aiguilles blanches, solubles dans une forte proportion d'alcool, mais insolubles dans l'eau.

2° L'acide bromonitrodracylique

$$C^7H^4Br(AzO^2)O^2,$$

qui s'obtient en traitant l'acide bromodracylique par l'acide nitrique fumant et en précipitant par l'eau ; la réaction doit se faire à chaud. L'acide formé est solide ; il fond vers 200° et se sublime en aiguilles longues et déliées. Il se dissout dans l'eau chaude, et peu dans l'eau froide. Parmi ses sels, on peut citer celui de baryum $[C^7H^3Br(AzO^2)O^2]^2Ba + 6H^2O$, qui se présente sous forme d'aiguilles peu solubles ; le sel d'argent $[C^7H^3Br(AzO^2)O^2]Ag$, qui constitue un précipité gélatineux formé d'aiguilles microscopiques; et enfin le sel de magnésium, dont la constitution est analogue au précédent, mais qui renferme $6H^2O$ en plus.

3° L'acide dibromodracylique $C^7H^4Br^2O^2$ se produit quand on fait passer un courant d'acide hypoazotique dans une solution d'acide dibromoamidodracylique maintenue à une température élevée. C'est un composé solide, qui fond vers 209° et peut être sublimé, sans décomposition, en fines aiguilles blanches et brillantes. Il se dissout peu dans l'eau, mais est soluble dans l'alcool. Sous l'action de l'amalgame de sodium, il se transforme en acide benzoïque.

— IV. ACIDE AZODRACYLIQUE $C^{14}H^{10}Az^2O^4$. Ce composé s'obtient en faisant réagir l'amalgame de sodium sur le nitrodracylate de soude. Il constitue une poudre amorphe, rougeâtre, que ne dissolvent ni l'eau, ni l'alcool, ni l'éther. Ce produit est un isomère de l'acide azobenzoïque; il est très-fixe et ne s'attaque pas, alors même qu'on le chauffe à 250° dans un courant de gaz chlorhydrique. Mis, dans les mêmes conditions de température, en présence du brome, il donne de l'acide carbonique et de l'aniline pentabromée $C^6H^2Br^5Az$. L'acide azodracylique retient une certaine quantité d'eau de cristallisation, qu'il ne perd qu'à 170°. Parmi les sels de cet acide, on remarque : l'azodracylate d'ammoniaque, qui s'obtient en traitant l'acide par l'ammoniaque ; il se présente sous forme de petites aiguilles jaune orangé; il retient 1/2 molécule d'eau de cristallisation ; l'azodracylate de baryum $C^{14}H^8Az^2O^4Ba$, qui est amorphe et ne retient pas d'eau de cristallisation ; enfin, l'azodracylate de sodium, qui donne, quand on le dissout dans une solution en excès de soude caustique et qu'on ajoute au mélange une solution de sulfate ferreux, un nouvel acide, l'acide hydrazodracylique, qui résulte de la fixation d'une molécule d'hydrogène. Ce composé a pour formule $C^{14}H^{12}Az^2O^4$. Il

se présente sous forme d'un précipité blanc qui, dissous dans l'alcool bouillant, se dépose par refroidissement en aiguilles blanches. Ce produit est peu stable et tend à repasser à l'état d'acide azodracylique.

— V. ACIDE AMIDODRACYLIQUE. Quand on traite l'acide nitrodracylique par le zinc et l'acide chlorhydrique, on obtient un chlorhydrate d'acide amidodracylique, qui se dépose, après filtration de la liqueur, en lamelles ou en prismes incolores. A l'état libre, l'acide cristallise en aiguilles groupées en étoiles. C'est un composé qui se dissout également bien dans l'eau, l'alcool ou l'éther. Il fond vers 190°.

Quand on traite la nitrodracylamide, dont nous avons parlé au paragraphe qui concerne l'acide nitrodracylique, par le sulfhydrate d'ammoniaque, on obtient l'amidodracylamide, qui, séchée dans un courant d'air sec et chaud, répond à la formule

$$(C^7H^8Az^2O)^4 + H^2O.$$

Ce produit perd son eau de cristallisation vers 170° et fond vers 178°. La potasse bouillante le décompose, après une ébullition de quelques minutes, en ammoniaque et en acide amidodracylique.

DRAGEONNEMENT s. m. (dra-jo-ne-man — rad. *drageonner*). Bot. Action de pousser des drageons : *Le* DRAGEONNEMENT *des racines de l'ailante le rend éminemment propre à la retenue des terres.*

* **DRAGON** s. m. — Monn. Banc à tirer, où le métal acquiert une égalité d'épaisseur irréprochable.

— Entom. Sorte de papillon.

* **DRAGONNEAU** s. m. — Moll. Espèce de porcelaine.

DRAGUAGE s. m. Autre forme du mot DRAGAGE.

* **DRAGUE** (Camille), helléniste et orientaliste français. — Il est mort de phthisie pulmonaire en juillet 1875. Dans les dernières années de sa vie, Drague avait collaboré à la *Patrie*, journal bonapartiste, puis il était passé au *Journal de Paris*, feuille orléaniste.

* **DRAGUIGNAN**, ville de France, ch.-l. du département du Var, à 864 kilom. de Paris par le chemin de fer, au pied de la montagne de Malmont, sur la rivière de Piis, dérivation de la Nartubie ; pop. aggl., 7,625 hab. — pop. tot., 9,446 hab. L'arrond. compte 11 cant., 62 comm., 86,131 hab.

DRAINEUSE s. f. (drè-neu-ze — rad. *drainer*). Agric. Machine servant à opérer rapidement le drainage.

— **Encycl.** Cette machine se compose d'un couteau ou coutre, destiné à fendre le terrain. Le couteau est muni d'un appendice qui entraîne une corde, sur laquelle se trouvent les tuyaux comme les grains d'un chapelet; le dernier tuyau pousse les premiers. De 100 mètres en 100 mètres, on taille une tranchée perpendiculaire, afin que la longueur de la corde ne devienne pas trop grande et que l'ouvrier puisse diriger convenablement ce chapelet.

* **DRAKE** (G.-Samuel), écrivain américain. — Il est mort à Boston en 1876.

* **DRAKE** (Frédéric), sculpteur allemand. — Lors de l'Exposition universelle de 1867, il envoya à Paris une statue équestre du roi *Guillaume*, qui fut remarquée et qui lui valut, outre une médaille d'honneur, la croix de la Légion d'honneur. Depuis lors, il a été nommé membre correspondant de l'Académie des beaux-arts de Paris (1869), puis membre associé.

DRAKE (Tyrwhitt), voyageur anglais, né en 1844, mort à Jérusalem en juin 1874. Il possédait des connaissances étendues en archéologie et en histoire naturelle. Les médecins lui ayant ordonné de résider dans les pays chauds, il alla séjourner au Maroc et en Egypte et il apprit l'arabe. En 1869, il explora avec M. Palmer la presqu'île sinaïtique; en 1871, il visita avec Richard Burton, consul anglais à Damas, la Syrie septentrionale et il collabora à la relation de ce voyage. Enfin en 1872, il fit partie d'une commission scientifique anglaise chargée d'explorer la Palestine; il n'avait cessé de s'associer activement à ses travaux et il avait fait d'intéressants rapports sur ses observations personnelles, lorsqu'il mourut.

DRAKENSTEINIE s. f. (dra-kain-stè-nî). Syn. d'HÉCASTOPHYLLE.

Drame sous la mer (UN), roman de M. Richard Cortambert (1876, in-8°). Ce roman, composé par un géographe sur le modèle des livres de M. Jules Verne, a pour but la vulgarisation de certaines données scientifiques auxquelles une intrigue intéressante sert de cadre. Une famille s'est embarquée sur le *Washington* avec tout ce qu'elle possède ; sa fortune, réalisée en diamants, tient dans une petite cassette que le père porte toujours sur lui. Un incendie se déclare à bord, le steamer sombre et avec lui périt toute cette famille, moins une jeune fille sauvée par l'Américain Norton, qui l'aime. Mais elle est fiancée à un Irlandais du nom de Sartène. Les deux jeunes gens, qui sont tous deux ingénieurs, se trouvent à bord du *Great-Eastern;* ils sont chargés de la pose du câble transatlantique. Au milieu de l'opération, le câble se rompt, et il faut aller en rejoindre les deux extrémités au fond de la mer. Norton et Sartène, revêtus de scaphandres, qu'un tube en caoutchouc fait communiquer avec l'air, se proposent pour cette périlleuse descente; ils s'adjoignent pour compagnons un marin français, Aristide Friquet, et un aventurier, qui se trouve avec eux sur le navire. La descente s'opère précisément à l'endroit où avait sombré le *Washington*, dont les explorateurs retrouvent l'épave, au fond de la mer ; le cadavre du père, tenant dans ses mains la précieuse cassette, frappe les yeux de l'aventurier, qui s'empare aussitôt du trésor ; mais il a été vu par Sartène; une lutte s'engage entre les deux hommes, et l'aventurier tranche d'un coup de hache le conduit de caoutchouc à l'aide duquel son adversaire respire. Trois des plongeurs reparaissent seuls à la surface; pourquoi Sartène n'est-il pas avec eux? « C'est bien simple, répond Friquet, il est mort; je l'ai vu tuer. » Il a vu, en effet, un des plongeurs couper le tuyau de respiration d'un autre, et le coupable ne peut être loin; mais tous les soupçons se portent sur Norton, à cause de sa rivalité d'amour avec Sartène; il est arrêté immédiatement, jugé et condamné à mort. Toutes les apparences sont contre lui, puisque seul, avec Sartène, il savait l'endroit précis où avait sombré le *Washington;* seuls aussi ils connaissaient l'existence de la précieuse cassette, et il n'y avait que lui qui eût intérêt à se débarrasser d'un rival. Il va être exécuté, quand un ordre vient de surseoir et de mettre le condamné en liberté, à condition qu'il ne se montrera pas pendant quelques jours. Norton va se cacher au bord de la mer dans les falaises, et il surprend l'aventurier; en épiant ses mouvements, il le voit se diriger au milieu des rochers, comme pour reconnaître quelque endroit marqué par lui, et tirer d'une cachette le coffret aux diamants. C'est donc lui le voleur et le meurtrier. En ce moment reparaît Sartène, qui n'est pas mort, et que les flots ont roulé évanoui sur la plage; il a pu, depuis, gagner Londres et là, sachant qu'on avait accusé et condamné Norton, il a lui-même obtenu l'ordre de grâce. Norton et Sartène forcent l'aventurier à rendre le coffret et à se faire justice en se précipitant dans la mer.

Ce n'est pas par la vraisemblance que brille cette fable, mais elle est attachante et renferme des détails suffisamment instructifs. M. Ferdinand Dugué en a tiré une pièce en cinq actes, *Un drame au fond de la mer* (Théâtre-Historique, décembre 1876), qui a obtenu un grand succès.

DRANCÈS, un des courtisans du roi Latinus, ennemi de Turnus, dont la gloire excitait sa jalousie. Virgile le peint comme un habile politique et un orateur plus éloquent que brave.

DRANCY, village de France (Seine), cant. de Pantin, arrond. et à 6 kilom. de Saint-Denis; 450 hab. Pendant le dernier siége de Paris, le village de Drancy a été à deux reprises, le 29 novembre et le 21 décembre 1870, le théâtre d'une lutte assez vive entre les Français et les Allemands, surtout à cette seconde date. V. PARIS (siéges de), au tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 271.

DRANSE, petite rivière de France. Nous ne la mentionnons ici que pour signaler la fausse orthographe DRANCE sous laquelle nous l'avons indiquée dans nos premiers tirages.

DRAPEMENT s. m. (dra-pe-man — rad. *draper*). Action ou manière de draper.

* **DRAPER** (John-William), médecin et chimiste américain. — On a traduit en français deux des ouvrages qu'il a publiés dans ces dernières années : *Histoire du développement intellectuel de l'Europe*, trad. par L. Aubert (1868-1869, 3 vol. in-8°), et les *Conflits de la science et de la religion* (1875, in-8°).

DRAPEYRON (Ludovic), professeur et écrivain français, né à Limoges en 1839. Il fit ses études dans sa ville natale, puis à Paris, où il entra à vingt ans à l'Ecole normale supérieure. Reçu agrégé d'histoire en 1862, il professa l'histoire d'abord à Besançon, puis aux lycées Napoléon et Charlemagne, à Paris, et prit le grade de docteur en 1869. M. Drapeyron fit divers voyages en Espagne, en Italie, en Suisse, en Angleterre. Pendant le siége de Paris (1870-1871), il collabora à la *Concorde*, et, le 18 mars 1871, il prit avec M. Séligmann la direction de l'*Electeur libre*. Il s'associa à la protestation des journalistes contre les actes du Comité central, puis il attaqua vigoureusement la Commune. Depuis cette époque, il est devenu un des rédacteurs du *XIXe Siècle.* Outre des *Mémoires* sur les origines de la France et de l'Allemagne et des études dans la *Revue des Deux-Mondes*, M. Drapeyron a publié : l'*Empereur Héraclius et l'empire byzantin au* VIIe *siècle* (1869, in-8°); *De Burgundiæ historia et ratione politica Merovingorum ætate* (1869, in-8°); *Organisation de l'Austrasie et création de l'Allemagne* (1869, in-8°); l'*Aristocratie romaine et le concile* (1870, in-8°); *Séparation de la France et de l'Allemagne au* IXe *et au* Xe *siècle* (1870, in-8°); l'*Europe, la France et les Bonaparte* (1870, in-8°); les *Deux folies de Paris, juillet* 1870, *mars* 1871 (1872, in-12), avec M. Séligmann; *De la substitution d'un épiscopat germain à l'épiscopat romain en Gaule, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens* (1875, in-8°); *Nouvelle méthode d'enseignement géographique, d'après les résolutions du congrès géographique de Paris* (1875, in-8°), etc.

* **DRAPIEZ** (Auguste), naturaliste belge. — Il est mort à Bruxelles en 1856.

DRAUPNER s. m. (dro-pnèr). Bague ou anneau magique d'Odin. Cet anneau fut fabriqué par le nain ou dwergar Citre ou Sindri.

DRAVIDIQUE adj. (dra-vi-di-ke). Linguist. Syn. de DRAVIDIEN.

DRAVIDISME s. m. (dra-vi-di-sme). Linguist. Etude des langues dravidiennes.

DRAVIDISTE s. m. (dra-vi-di-ste). Linguist. Celui qui s'applique à l'étude des langues dravidiennes.

DRAVIÈRE s. f. (dra-viè-re). Mélange de fourrages, qu'on appelle aussi HIVERNAGE.

* **DRAWBACK** s. m. — **Encycl.** Législ. Les anciens *drawbacks* pour restitution de droits de douane perçus à l'entrée ont tous été supprimés; mais l'exportation des viandes et des beurres salés donne encore lieu à un *drawback* pour la taxe de consommation perçue sur le sel. Les marchandises passibles, à l'intérieur, de droits de consommation ou de fabrication perçus par l'administration des contributions indirectes sont aussi déchargées de ces droits lorsqu'elles sont exportées.

Le *drawback* alloué pour les viandes et les beurres salés n'est accordé qu'aux seuls produits de provenance nationale exportés par mer et à la préparation desquels il a été employé des quantités déterminées de sel ayant acquitté la taxe de consommation. Ces quantités varient suivant la destination des produits : elles sont plus élevées pour les viandes et les beurres expédiés dans les pays transatlantiques que pour ceux qui sont expédiés en Europe ou à destination des ports d'Asie et d'Afrique situés sur la Méditerranée. La proportion de sel allouée varie, en outre, suivant l'espèce des viandes : elle est moindre pour le jambon et pour le lard en planches que pour les autres parties du porc et que pour le bœuf en saumure.

Les marchandises pour lesquelles il est accordé décharge des taxes intérieures, lorsque leur exportation a été constatée par la douane, sont : les sucres sortant des fabriques exercées ou des entrepôts de la régie, les boissons (vins, cidre, alcools et préparations alcooliques), les tabacs, les cartes à jouer, l'acide stéarique, les bougies, la chicorée brûlée ou moulue, le vinaigre et les préparations vinaigrées, les allumettes chimiques et les poudres à feu, circulant en vertu d'expéditions de la régie ou sous vignettes ou bandes de contrôle; les savons, la bière, les papiers, l'huile de schiste, les huiles végétales et les graisses liquides, l'orfèvrerie et la bijouterie, provenant des établissements exercés ou des entrepôts de la régie. Les acquits-à-caution ou expéditions qui accompagnent les marchandises jusqu'au bureau de douane chargé de constater l'exportation sont revêtus par les agents de ce bureau d'un visa de sortie et renvoyés ensuite à la régie, qui donne décharge des taxes intérieures. Pour les papiers provenant des magasins du commerce, il est délivré un certificat spécial de sortie, en échange duquel l'administration des contributions indirectes restitue le montant de la taxe de fabrication afférente à la quantité exportée.

DRAYE s. m. (drè-ie). Chemin pour les troupeaux, appelé aussi CARRAIRE, dans les Alpes.

DRÉO (Amaury Prosper-Marie), avocat et homme politique français, né à Rennes en 1829. Il étudia le droit dans sa ville natale, puis il se rendit à Paris, où il exerça la profession d'avocat et épousa la fille de M. Garnier Pagès. En 1860, il fut un des auteurs du *Manuel électoral*, rédigé par une société de jeunes jurisconsultes républicains. En vue des élections au Corps législatif en 1863, M. Dréo fonda le comité de la rue Saint-Roch. Il fut impliqué peu après dans le fameux procès des Treize, se vit en butte aux vexations de la police et à des perquisitions judiciaires et fut condamné à 500 francs d'amende. M. Dréo n'en continua pas moins de faire une vive opposition à l'Empire, notamment dans l'*Avenir national* et la *Tribune*. Après la révolution du 4 septembre 1870, il devint secrétaire du gouvernement de la Défense nationale et membre de la commission des barricades. Au premier de ces titres, il prit, au courant de la plume, pendant les séances du gouvernement, des notes personnelles, qui furent plus tard reproduites en très-grande partie dans le rapport de M. Chapper. Aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, M. Dréo fut élu, par 29,748 voix, député du Var à l'Assemblée nationale. Il alla siéger dans les rangs de l'Union républicaine, parla en faveur du retour de l'Assemblée à Paris, se prononça pour la dissolution de la Chambre, pour l'amnistie, réclama l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, demanda que des indemnités fussent données aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851, etc. Après s'être prononcé pour M. Thiers le 24 mai 1873, il fit une opposition constante au gouvernement de combat, vota contre le septennat, pour les propositions Périer et Maleville, pour la constitution du 25 février 1875 contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Au mois d'octobre 1875, il se rendit dans le Var, où il prononça des discours pour défendre la politique opportuniste contre la politique intransigeante préconisée par M. Naquet. Le discours qu'il prononça à Luc, notamment, fut beaucoup remarqué. Le 20 février 1876, il se porta candidat à la députation dans l'arrondissement de Brignoles (Var) contre M. Emile Ollivier, et il fut élu à une grande majorité par 9,737 voix. M. Dréo a continué à siéger à cette Chambre dans le groupe de l'Union républicaine. Il a voté pour l'amnistie, la réduction à deux ans du service militaire, pour la suppression du traitement des aumôniers de l'armée. Il a signé la protestation des gauches contre le coup d'Etat parlementaire du maréchal de Mac-Mahon (16 mai 1877) et a voté l'ordre de blâme du 19 juin 1877 contre le ministère de combat de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre 1877, il a été réélu député de Brignoles par 8,865 voix contre 7,937 données à M. Bagarry, monarchiste et candidat officiel. M. Dréo a voté, le 24 novembre, l'ordre du jour contre la cabinet de Rochebouët.

* **DRÉOLLE** (Ernest), publiciste et homme politique. — Lors de la mémorable discussion qui eut lieu au Corps législatif le 15 juillet 1870 et qui eut pour résultat de lancer la France dans la guerre la plus désastreuse avec l'Allemagne, M. Gambetta ayant demandé au gouvernement de communiquer la dépêche qui, disait-on, constituait un *casus belli*, M. Dréolle demanda la parole comme membre de la commission et fit cette déclaration : « Nous avons vu les pièces! » Le 11 août suivant, en sa qualité de rapporteur de la commission d'armement, il conclut à l'adoption de la proposition faite par M. Jules Favre et plusieurs de ses collègues d'armer immédiatement les gardes nationales. Le 4 septembre 1870, après l'envahissement du Corps législatif, dans une réunion de députés qui eut lieu le soir à l'hôtel de la présidence, on adopta une proposition déclarant que, vu la vacance du trône, la Chambre nommerait une commission de gouvernement et de défense nationale. M. Dréolle, présent à la délibération, dit : « Il y a deux heures, j'aurais combattu avec énergie la proposition qui déclarait la vacance du pouvoir. C'était la déchéance et je n'aurais pas voté la déchéance de l'Empire. Mais, à l'heure présente, ce n'est plus une question de conscience qui nous est posée, c'est malheureusement une question de fait. Y a-t-il en réalité vacance du pouvoir? Oui. » Peu après, il protesta dans le *Pays* contre la légalité du pouvoir institué à l'Hôtel de ville, puis il quitta Paris et se rendit dans le midi de la France. Après l'entrevue de Ferrières entre M. Jules Favre et M. de Bismarck, M. Dréolle adressa au gouvernement de la Défense nationale une lettre dans laquelle on trouve ce passage remarquable : « J'oublie tout, les incidents politiques, les nuances, les origines du pouvoir, tout, pour venir à vous et vous dire : Prenez-moi! usez de moi! Dans cette lutte suprême qui s'engage, dites-moi ce que je peux faire, je le ferai! L'insolence de notre ennemi vous a en quelque sorte sacrés. Vous êtes maintenant la France, le pays tout entier, et, de même que je m'offrais à vous dès le premier jour en soldat, je m'offre aujourd'hui en adepte politique. Votre drapeau est le mien. L'avénement de la République date de septembre; elle est maintenant la République de l'honneur national et de la liberté française. » Après la guerre, qu'il a qualifiée lui-même de « guerre insensée, déclarée à l'aide de mensonges diplomatiques, » M. Dréolle ne tarda pas à reparaître sur la scène politique. Il se porta candidat à la députation dans la Gironde le 2 juillet 1871, mais il échoua. A partir de cette époque, il devint un agent des plus actifs de la propagande bonapartiste, écrivit des brochures, publia des articles dans l'*Espérance*, feuille de l'Appel au peuple, et rendit à diverses reprises visite au fils et à la veuve de Napoléon III, notamment en 1875, où il fit le voyage d'Arenenberg. Aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, M. Dréolle posa sa candidature dans l'arrondissement de Blaye et fit une profession de foi nettement impérialiste, dans laquelle, selon l'habitude des hommes de son parti, il accusa les événements révolutionnaires d'avoir ruiné la France. Elu député par 8,575 voix contre M. Méran, candidat républicain, M. Dréolle a fait partie de la minorité qui a voté contre la politique républicaine, et il a pris quelquefois la parole, notamment pour attaquer la commission du budget de la guerre. Il s'est naturellement empressé de faire acte d'adhésion à la politique de combat contre les républicains, inaugurée par le message du maréchal de Mac-Mahon (17 mai 1877), et il a voté contre l'ordre du jour de blâme adopté par la majorité républicaine contre le ministère de Broglie-Fourtou. Le maréchal de Mac-Mahon choisit ce bonapartiste pour candidat officiel, lors des élections du 14 octobre 1877, et l'administration exerça en sa faveur une extrême pression. Il fut réélu député, à Blaye, par 8,845 voix contre 4,386 données au candidat républicain, M. Marchand. On doit à M. Ernest Dréolle quelques écrits de peu d'importance : *Eloge biographique de Maurice Quentin de La Tour* (1856); *Billault* (1863, in-12); la *Journée du 4 septembre au Corps législatif* (1871, in-12); les *Jeux publics en France* (1872, in-18); *Napoléon IV. Souvenir de Chiselhurst* (1873, in-32); *Guide de l'électeur bonapartiste* (1875, in-32), etc.

DRÉPANANDRUM s. m. (dré-pa-nan-dromm — du gr. *drepanos*, faux; *anêr*, mâle). Bot. Syn. de BLAKÉE.

DRÉPANOPHORE s. m. (dré-pa-no-fo-re — du gr. *drepanon*, faux; *phoros*, qui porte). Helminthe marin, de la famille des némertins.

— **Encycl.** On connaît surtout le *drepanophorus spectabilis*, étudié par MM. de Quatrefages, Gruber, Keferstein et Hubrecht. La trompe qu'il projette sur les petits animaux dont il fait sa proie est munie d'une plaque recourbée, granuleuse, jaunâtre, et de nombreuses petites pointes. Les ganglions nerveux sont disposés comme ceux des autres némertins armés. Il existe un vaisseau dorsal médian et deux vaisseaux latéraux situés à la face ventrale et dans les anses transverses. Ces vaisseaux contiennent un liquide incolore, au sein duquel flottent des globules elliptiques d'une belle couleur rouge. On trouve cet helminthe dans le golfe de Marseille, sur les côtes de Naples et de Sicile, et dans l'Océan.

DREPANUM, ville ancienne, au N.-O. de la Sicile, près de laquelle le Carthaginois Adherbal défit le consul Claudius Pulcher en l'an 249 av. J.-C.; aujourdhui *Trapani*. ‖ Promontoire d'Achaïe, sur le golfe de Corinthe, dont le nom venait de ce que Saturne avait jeté dans la mer, près de ce lieu, la faux (*drepanon*) avec laquelle il avait mutilé le Ciel, son père.

* **DRESDE**, ville capitale du royaume de Saxe; 177,000 hab.

* **DRESSEUR, EUSE** s. Personne qui dresse.

— Adjectiv. *Gantier dresseur*, Celui qui donne aux gants le dernier apprêt.

* **DREUX**, ville de France (Eure-et-Loir), ch.-l. d'arrond., à 34 kilom. N. de Chartres. à 81 kilom. S.-O. de Paris, sur la Blaise; pop. aggl., 6,197 hab. — pop. tot., 7,418 hab. L'arrond. compte 7 cantons, 126 communes, 66,487 hab. Le 17 novembre 1870, les Français essayèrent inutilement d'empêcher le général Treskow de prendre possession de cette ville. En 1876, les restes de Louis-Philippe y furent rapportés.

DREUX-LINGET (Pierre-Honoré), agronome et homme politique français, né à Villampuy (Eure-et-Loir) en 1829. Lorsqu'il eut fait ses études au collége d'Orléans, il aida son père à exploiter son beau domaine de Cormainville. Agronome distingué, M. Dreux devint membre, puis président du comice agricole de Châteaudun. A la mort de son père (1865), il le remplaça comme maire de Cormainville, comme suppléant du juge de paix, puis il devint membre du conseil d'arrondissement (1867), membre du conseil général d'Eure-et-Loir (1870) et secrétaire de ce conseil (1871). Aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, M. Dreux a posé sa candidature dans l'arrondissement de Châteaudun. « L'Assemblée nationale, dit-il dans sa profession de foi, a fini par reconnaître elle-même l'impossibilité d'une restauration monarchique. Guidée par les manifestations répétées de l'opinion générale, elle a fondé la République. La constitution assure le gouvernement du pays par le pays et donne au travail la sécurité du lendemain. Aussi je me présente à vous avec la ferme résolution d'appuyer franchement et de toutes mes forces le gouvernement républicain. » Elu député par 10,510 voix contre M. Amédée Lefèvre-Pontalis, monarchiste, M. Dreux a voté constamment avec la majorité républicaine de la Chambre des députés. Lorsque le maréchal de Mac-Mahon a appelé au pouvoir un nouveau ministère de combat contre les républicains (18 mai 1877), M. Dreux a signé le manifeste des gauches contre une politique qui venait troubler le pays, et, le 17 juin suivant, il a voté l'ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre 1877, il se porta de nouveau candidat à la députation à Châteaudun, où l'administration lui opposa, comme candidat officiel, M. Lefèvre-Pontalis. Ce dernier n'obtint que 4,177 voix pendant que M. Dreux-Linget était réélu avec 10,985 voix. A la nouvelle Chambre, il a voté avec la majorité républicaine pour l'enquête parlementaire, chargée d'examiner les actes de corruption électorale commis sous le ministère Broglie-Fourtou (15 novembre) et pour l'ordre du jour contre le ministère de Rochebouët.

DREYSS (Charles-Louis), historien, né à Paris en 1821. Elève de l'Ecole normale supérieure, il se fit recevoir agrégé de l'Université, puis il enseigna l'histoire dans divers lycées, notamment au lycée Napoléon, à Paris. M. Dreyss abandonna le professorat pour devenir inspecteur de l'académie de Paris. Nommé ensuite recteur de l'académie de Chambéry, il est passé au même titre à Besançon en 1873. On doit à M. Dreyss : *Chronologie universelle, suivie de listes chronologiques et de tableaux généalogiques* (1857, in-12; 4e édit., continuée jusqu'en 1872 [1873, 2 vol. in-12]); *Qua æstimatione habendum Ph. Marnixii opus cui titulus De institutione principum ac nobilium puerorum* (1859, in-8°); *Composition des mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin* (1859, in-8°); *Mémoires de Louis XIV* (1859, 2 vol. in-8°).

DRILLARD s. m. (dri-llar; *ll* mll.). Chêne rouvre, appelé aussi DRILLE.

DRIN s. m. (drain). Bot. Sorte de graminée, qui croît dans les déserts de l'Afrique, et que mangent les chameaux.

DRIOU (Alfred), littérateur français, né à Montier-en-Der (Haute-Marne) en 1810. Il s'est adonné à l'enseignement et s'est fait connaître par un grand nombre d'ouvrages destinés pour la plupart à la jeunesse. Nous citerons de lui : *Etudes littéraires* ou *Introduction à la littérature* (1842, in-8°); les *Fleurs du moyen âge* (1851, in-12); *Splendeurs et désastres* (1851, in-8°); les *Drames de l'esclavage* (1853, in-8°); *Lis, roses et violettes* (1853, in-12); *Souvenirs de la vieille France* (1853, in-12); les *Pièces d'or de Lucette* (1854, in-12); *Episodes chevaleresques de l'histoire* (1855, in-8°); l'*Ange du matin et l'étoile du soir* (1855, in-12); *Légendes pittoresques de l'histoire* (1855, in-8°); l'*Album merveilleux* (1856, in-8°); *Aventures d'un aéronaute parisien* (1856, in-8°); les *Glaneurs de l'école buissonnière* (1856, in-12); les *Héros inconnus* (1856, in-12); les *Heures de récréation, historiettes et proverbes* (1856, in-16); les *Jeux enfantins* (1856, in-16); le *Journal d'un écolier* (1856, in-12); la *Clef des champs* (1857, in-16); *Fastes gigantesques de l'histoire* (1858, in-8°); *Grandes tragédies de l'histoire* (1858, in-8°); *Nouveau théâtre des jeunes demoiselles* (1858, in-18); *Alpes et Pyrénées* (1860, in-8°); *Un mois à Turin* (1861, in-8°); *Voyage pittoresque à Venise* (1861, in-8°); *Histoire des naufrages, pirateries, abordages, etc.* (1862, in-8°); *Souvenirs de Florence* (1862, in-8°); *Rome et ses impérissables grandeurs* (1862, in-8°); *Panorama paysagiste* (1862, in-8°); *Naples, les magnificences de son golfe, etc.* (1862, in-8°); *Robert* ou les *Epreuves d'un écolier* (1863, in-12); *Histoire des voyages anciens et modernes* (1863, in-8°); *Impressions et confidences* (1865, in-8°); *Chroniques de France* (1865, in-8°); les *Grandes femmes de France* (1866, in-8°); l'*Armoire de fer* (1867, in-8°); *Chaumières, cloîtres et palais* (1867, in-8°); l'*Héritage d'un gentilhomme* (1867, in-12); *Voyage en Belgique* (1870, in-8°); *Excursions en Hollande* (1870, in-8°); *Episodes du banquet de la vie* (1871, in-8°); le *Calvaire de la patrie* (1873, in-8°); l'*Antiquité pittoresque* (1874, 3 vol. in-8°); les *Cieux, la terre et les eaux* (1874, in-12); la *Famille des travailleurs* (1874, in-12); *Histoire de l'Amérique* (1874, in-8°); les *Tragédies du foyer* (1874, in-8°); le *Monde en miniature* (1874, in-8°); le *Livre d'or des grandes curiosités du globe* (1875, in-4°); le *Monde et le collége* (1875, in-12); les *Deux frères d'armes* (1875, in-12); *Souvenirs de Florence* (1875, in-4°); *Un mois à Turin* (1875, in-4°); *Une visite au Vatican* (1875, in-12); *Voyage pittoresque à Venise* (1875, in-8°); les *Deux gentilshommes pauvres* (1876, in-12); la *Foire aux surprises* (1876, in-32); le *Poisson d'avril* (1876, in-12); le *Talisman du colporteur* (1876, in-12); les *Animaux amis de l'homme* (1876, in-12); *Voyage au pôle arctique et découvertes des terres polaires* (1876, in-18), etc.

DRIOUX (Claude-Joseph), littérateur français, né à Bourdons (Haute-Marne) en 1820. Il entra dans les ordres, et, après avoir reçu la prêtrise, il prit le grade de docteur en théologie. L'abbé Drioux a été nommé chanoine honoraire de Langres. On lui doit un assez grand nombre de petits ouvrages destinés à peu près uniquement à l'enseignement. Nous citerons de lui : *Nouvelles calomnies du protestantisme réfutées par les écrivains protestants* (1843, in-8°); *De l'enseignement philosophique universitaire* (1844, in-8°); *Cours abrégé de l'histoire du moyen âge* (1844, in-18); *Cours abrégé de l'histoire moderne* (1845, in-18); *Précis de l'histoire moderne* (1847, in-12); *Histoire de la littérature française* (1847, in-12); *Histoire de la littérature grecque* (1847, in-12); *Précis élémentaire de l'histoire d'Angleterre* (1849, in-18); *Précis élémentaire de l'histoire de la Grèce* (1849, in-18); *Cours théorique et pratique de littérature* (1849, 2 vol. in-12); *Cours abrégé d'histoire de France* (1850, in-18); *Cours abrégé théorique et pratique de littérature* (1850, in-12); *Précis abrégé de géographie moderne* (1850, in-18); *Précis élémentaire d'histoire ecclésiastique* (1850, in-18); *Petite histoire sainte* (1851, in-18); *Petite histoire de France* (1851, in-18); *Notions élémentaires de géographie* (1851, in-18); *Histoire abrégée de la littérature française* (1852, in-12); *Histoire abrégée des littératures étrangères* (1852, in-12); *Petite histoire ecclésiastique* (1855, in-18); *Histoire de la littérature latine* (1857, in-12); *Histoire de France et du moyen âge* (1858, in-12); *Histoire grecque* (1858, in-12); *Manuel de composition, d'analyse et de critique littéraire* (1858, in-12); *Histoire de l'Orient* (1858, in-12); *Précis de l'histoire romaine* (1858, in-12); *Précis de l'histoire de l'Eglise* (1861, 4 vol in-8°); *Petite géographie ancienne* (1860, in-18); *Histoire sainte* (1863, in-12); la *Bible populaire* (1864-1865, 2 vol. in-4°); *Atlas universel et classique de géographie* (1865, in-4°); *Histoire contemporaine de 1789 jusqu'à nos jours* (1865, in-12); *Histoire romaine* (1865, in-12); *Histoire de l'Eglise depuis sa fondation jusqu'à nos jours* (1867, in-12); la *Sainte Bible* (1872-1873, 8 vol. in-8°); *Géographie physique et politique* (1875, in-12); *Géographie physique, historique, politique, administrative et économique de la France* (1875, in-12); *Nouveau cours de géographie* (1875, in-12); *Nouveau cours d'Ecriture sainte* (1875, 2 vol. in-12); *Abrégé de l'histoire de France depuis les Gaulois jusqu'à nos jours* (1876, in-18), etc.

DRIPADE s. f. (dri-pa-de). Bot. Genre de violariées des pays chauds.

DRIPAX s. m. (dri-paks). Bot. Syn. d'ALSODÉE.

DRIUS ou **DRYUS**, roi fabuleux des anciens Gaulois, qui descendait de Samosathes. Quelques-uns lui attribuaient l'institution des druides.

DROBNA, une des filles de Gimer ou Eger et de Rana, dans la mythologie scandinave. Son nom signifie l'*eau écumante*.

DROCHKA s. f. (droch-ka). Sorte de cabriolet russe. V. DROSCHKI, au tome VI du *Grand Dictionnaire*.

— *Drochka égoïste*, Nom donné à une petite drochka dans laquelle une seule personne peut trouver place, sans compter le cocher.

* **DROGMAN** s. m. — **Encycl.** Le journal l'*Italie* a donné, il y a quelque temps, des détails intéressants sur le rôle que jouent les *drogmans* dans les procès qui ont lieu entre les musulmans et les étrangers. « On a annoncé, disait ce journal, que la Sublime Porte aurait défendu aux *drogmans* des différentes légations d'assister aux procès intéressant leurs nationaux. Cette nouvelle est controuvée, et nous croyons utile de la rectifier, vu l'intérêt que l'opinion publique attache à la situation des étrangers en Turquie.

» D'après un ancien usage, consacré par les traités, le sujet étranger qui comparaît devant les tribunaux du pays, soit comme demandeur, soit comme défendeur, est accompagné de son *drogman*, c'est-à-dire d'un employé de la légation ou du consulat, dont la mission consiste à constater et à certifier, auprès de l'autorité dont il relève, la régularité de la procédure suivie dans chaque cas.

» Nous pouvons assurer que le gouvernement ottoman n'a pas même songé à interdire la présence des *drogmans* dans les procès intéressant les étrangers. La circulaire du ministre de la justice vise tout autre chose.

» Lorsque les parties ont développé leurs demandes et leurs réponses, lorsque les témoins ont été entendus, lorsque tous les éléments qui doivent concourir à éclairer la conscience du juge ont été dûment exposés et discutés, lorsque, en un mot, la cause est entendue, le juge ou les juges se retirent dans la salle des délibérations pour se recueillir, pour communiquer les avis et formuler la sentence. C'est précisément ici que la circulaire du ministre de la justice de la Sublime Porte interdit la présence des *drogmans* étrangers.

» Il semble, en effet, qu'un abus, quoique non général, avait commencé à s'introduire sur ce point, et que certains *drogmans*, profitant de relations personnelles et de circonstances étrangères à la procédure légale, suivaient les juges dans la salle du conseil et s'arrogeaient aussi parfois le droit de prendre part au travail qui doit être exclusivement réservé aux juges.

» Il est inutile d'insister sur ce point; chacun comprend aisément la différence qu'il y a entre la présence au tribunal et la participation aux travaux secrets de la salle des délibérations. Quant au point de vue légal de la question, il ne peut échapper à personne que les législations de tous les pays interdisent, sous peine de nullité absolue, la présence dans la salle du conseil de personnes étrangères au tribunal. »

* **DROGUE** s. f. — *Harengs de drogue*, Harengs mis pêle-mêle, et non par lits, dans les barils.

* **DROHOJOWSKA** (Antoinette-Joséphine-Françoise-Anne SYMON DE LATREICHE, comtesse), femme auteur française. — Elle est née à Saint-Chély (Lozère) en 1822, et c'est à tort que nous avons dit qu'elle était morte en 1857. La comtesse Drohojowska a signé quelques-uns de ses écrits du pseudonyme de **chevalier A. de Doncourt.** Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit les suivants : *Trois grandes périodes de l'histoire* (1852, in-12); *Conseils à une jeune fille sur les devoirs à remplir dans le monde comme maîtresse de maison* (1853, in-12); *Histoire des colonies françaises* (1853, in-8°); *Histoire ecclésiastique* (1855, in-12); *Histoire sainte* (1855, in-12); *Histoire ancienne* (1856); *Histoire du Bas-Empire* (1857, in-12); *Histoire romaine* (1857, in-12); *Petite vie pratique de saint Vincent de Paul* (1857, in-32); *Du style épistolaire* (1857, in-12); *Du bon langage et des termes à éviter* (1858, in-12); *Histoire de France* (1859, in-8°); les *Véritables fleurs de mai* (1860, in-18); *Une saison à Nice, à Chambéry et en Savoie* (1860, in-12); *De la politesse et du bon ton* (1860, in-12); l'*Hiver à la campagne* (1860, in-12); les *Chrétiens en Syrie* (1860, in-18); *Une jeune fille modèle* (1861, in-12); *Légendes irlandaises* (1861, in-18); la *Politique au pensionnat* (1861, in-18); le *Sourd-muet* (1861, in-18); l'*Esclave* (1862, in-18); *Proverbes et charades* (1862, in-14); les *Chrétiennes de la cour* (1865, in-12); la *Jeune fille dans la famille* (1866, in-12); *Causeries du soir* (1867, in-18); *Charades et proverbes* (1867, in-12); *Madame Louise de France* (1868, in-12); *Mère et fille* ou la *Protection des animaux dans la famille* (1868, in-18; *Récits historiques* ou les *Soldats martyrs* (1869, in-8°); *Où se trouve le bonheur* (1870, in-8°); les *Vertus du peuple glorifiées par l'Académie française* (1870, in-12); l'*Egypte et le canal de Suez* (1870, in-12); *A travers l'Océanie* (1870, in-8°); *Angélique Gaggioli* (1871, in-12); la *Pologne catholique. Une semaine à Cracovie* (1873, in-8°); *Qualités et défauts des jeunes filles* (1875, in-12); *Album des écoles, galerie des hommes utiles* (1875, in-8°); la *Chasse au bonheur* (1876, in-32); la *Maison bénie* (1876, in-32), etc.

* **DROIT** s. m. — *Payer le droit à la nature*, Mourir.

— **Encycl.** *Droit des neutres*. V. NEUTRALITÉ, au tome XI du *Grand Dicteonnaire*.

— *Droits réunis*. V. CONTRIBUTIONS INDIRECTES, au tome V du *Grand Dictionnaire*, page 20.

— *Droit divin*. L'histoire nous apprend que le pouvoir des rois prend toujours son origine soit dans la violence et l'usurpation, soit dans le choix de quelques chefs qui eux-mêmes ont usurpé le droit de donner un maître à tout un peuple, soit enfin dans l'élection populaire, ce qui est le cas le plus rare. Mais ce qu'on appelle alors élection n'est presque toujours qu'un semblant d'élection, car le peuple se laisse influencer par quelques hommes, qui en réalité choisissent pour lui. Il arrive quelquefois que l'homme qui a usurpé le pouvoir royal ou qui le tient de l'élection parvient à fonder une dynastie et transmet sa couronne à ses descendants; dans ce cas, ceux-ci tiennent directement leur autorité d'un prétendu *droit* de succession qu'ils appellent légitimité ; mais il reste toujours vrai que cette autorité a sa source première dans l'usurpation ou dans l'élection et qu'on ne voit nulle part l'intervention de la divinité. Cependant les rois, surtout depuis l'établissement du christianisme, ont toujours affecté la prétention de régner par un *droit* qu'ils appellent divin; ils se disent rois par la grâce de Dieu. Ceux qu'ils appellent leurs sujets ont souvent la simplicité de les croire, et cela contribue à les rendre plus dociles, à leur faire souffrir sans se plaindre une tyrannie qui les révolterait si elle ne se présentait pas à eux revêtue d'un caractère en quelque sorte sacré.

Il est aisé de comprendre que, dans les siècles de foi qu'on appelle le moyen âge, des populations élevées dans le respect et l'admiration des livres saints aient pu se laisser convaincre que les rois tenaient leurs pouvoirs de Dieu lui-même, qu'ils étaient ses représentants sur la terre pour ce qu'on appelle le temporel, comme les évêques et les prêtres l'étaient pour le spirituel. N'avait-on pas lu cent fois ou n'avait-on pas entendu lire dans un livre inspiré par Dieu, dans le livre des livres, l'histoire de Saül et celle de David, que Dieu lui-même avait choisis et sur lesquels il avait ordonné à Samuel de répandre l'huile sainte?

Ne savait-on pas aussi que les rois modernes se faisaient sacrer par des évêques, quand ils ne pouvaient pas obtenir que le pape lui-même se dérangeât pour donner plus d'éclat à la cérémonie, et ne devait-on pas croire, après l'onction solennelle, que Dieu lui-même avait réellement consacré leur autorité? Si l'on avait ouvert les yeux pour regarder les faits, on se serait bientôt aperçu que cette consécration ne garantissait les rois ni contre les caprices de la fortune, ni même contre les changements subits qui pouvaient se manifester dans les desseins du maître suprême. Saül avait eu l'honneur d'être le premier jugé digne de régner sur le peuple de Dieu, et, quelques années après, il était tombé en disgrâce; bien avant même que Saül fût mort, Samuel avait reçu de Dieu l'ordre de lui donner pour successeur David. Combien de fois aussi, dans les temps modernes, n'avons-nous pas vu des rois qui avaient reçu l'onction sainte renversés par une révolution et remplacés par d'autres rois qui n'attendaient pas même d'avoir reçu l'onction à leur tour pour proclamer hautement qu'ils régnaient en vertu du *droit* divin! Quel sens précis faut-il donc attacher à ces mots? nul autre que celui d'une expression vague servant à donner une apparence religieuse à la puissance du fait accompli. De nos jours, Dieu ne parle à personne; il n'intervient jamais directement dans le cours des événements, il n'agit que par l'action même de toutes les causes si multiples et si difficiles à discerner qui règlent le sort des empires et des sociétés humaines. Les voies de Dieu sont impénétrables, disent les théologiens; c'est comme s'ils disaient : les événements sont amenés par tant de causes, qui presque toutes échappent aux regards de l'homme, que nul ne peut prévoir aujourd'hui avec certitude ce qui arrivera demain ; mais quels que soient les événements, on peut toujours dire que Dieu les a voulus, parce que les causes qui les ont amenés sont précisément les moyens qu'il emploie pour réaliser ses volontés; c'est là ce qu'il faut entendre par les voies de Dieu. En expliquant les choses de cette manière, on peut comprendre qu'en effet les rois règnent par le